

1709 / Oelba, 11 OCT. 2007

AVENANT N°2 AU DEVIS PROGRAMME N°2 DU PROGRAMME DES REHABILITATIONS DE PREMIERE URGENCE DE LA FILIERE THE ET A SON AVENANT N° 1.

Justification

Le présent avenant a pour but de déplacer la sous-rubrique 5.1. « réception technique des équipements » du budget de l'avenant n°1 (Annexe 3) de la colonne « engagements spécifiques » vers la colonne « engagement régie ». Le montant total de cette sous-rubrique s'élève à 21.932.064 BIF.

En effet, la nature de certains engagements prévus à cette sous-rubrique (ex. : bons de commande pour billets d'avions ; visas ; etc...) s'écarte des missions du Chef de Délégation de la Commission Européenne qui est la personnalité habilitée à cosigner les engagements spécifiques avec l'Ordonnateur National du FED.

Cet avenant entraîne donc l'augmentation du montant global de la partie régie tandis qu'il diminue celui des engagements spécifiques. Néanmoins, le montant total du devis programme ne change pas et reste fixé à 1.671.712.934 BIF.

Modifications apportées

Le présent avenant apporte alors les modifications suivantes par rapport au devis-programme et son avenant n°1 :

1) Page de Garde

Les modifications apportées à la page de garde de l'avenant n°1 sont :

Montant total de la partie régie en monnaie nationale	dont	:	350.306.563 BIF au lieu de 328.374.499 BIF
partie exécutable en monnaie nationale		:	350.306.563 BIF au lieu de 328.374.499 BIF
partie exécutable en EUR		:	1.321.406.371 BIF au lieu de 1.343.338.435 BIF.

Point 3. : PLAN DE FINANCEMENT

Dans le tableau se rapportant à ce point de la page 15 (page 6 de l'avenant n°1), le montant de la sous rubrique 3.5. « vérification technique », passe de la colonne des engagements spécifiques à la colonne des engagements régie. Ce qui entraîne les modifications suivantes dans ledit tableau (se référer sur le tableau de l'avenant n°1):



Rubrique budgétaire	Activités et autres coûts	Ressources FED Engagement régie	Ressources FED Engagements spécifiques	Contribution du gouvernement	Autres contributions	Ressources propres du projet	TOTAL
1.	Acquisition et montage des équipements						
1.1	4 séchoirs 450Kg/li	-	600.000.000	-	-	-	600.000.000
1.2	6 lignes de coupe CTC	-	419.727.108	-	-	-	419.727.108
1.3.	4 tours d'aiguillage CTC	-	45.269.340	-	-	-	45.269.340
1.4.	4 lignes de triage	-	170.315.560	-	-	-	170.315.560
1.5	1 trieuse principale	-	13.532.370	-	-	-	13.532.370
1.6	3 tours parallèles	-	72.561.993	-	-	-	72.561.993
1.7	1 groupe électrogène 450 KVA	86.892.060	-	-	-	-	86.892.060
1.8.	Installations électriques	60.107.939	-	-	-	-	60.107.939
	Sous-total 1	146.999.999	1.321.406.371	-	-	-	1.468.406.370
2.	travaux						
2.1	Extension salle de triage de Tora	120.000.000	-	-	-	-	120.000.000
	Sous-total 2	120.000.000	-	-	-	-	120.000.000
3.	Prestations de services						
3.2.	Publication DAOs	4.000.000	-	-	-	-	4.000.000
3.3.	Etude technique extension Tora	6.000.000	-	-	-	-	6.000.000
3.4.	Suivi contrôle des travaux à Tora	12.000.000	-	-	-	-	12.000.000
3.5.	Vérification technique	21.932.064	-	-	-	-	21.932.064
3.6.	Commissions de réception	9.522.500	-	-	-	-	9.522.500
	Sous-total 3	53.454.564	-	-	-	-	53.454.564
	TOTAL	320.454.563	1.321.406.371	-	-	-	1.641.860.934
5.	Imprévus (9,3% au lieu de 10%)	29.852.000	0	-	-	-	29.852.000
6.	Total Général	350.306.563	1.321.406.371	-	-	-	1.671.712.934

 : Modifications

Concernant la N.B. en bas de ce tableau dans l'avenant n°1, il faut enlever la phrase « Tous les frais relatifs à la mission de vérification de la conformité technique aux sites de leur fabrication seront également payés en euros ».

Point 4.5. Montant de la partie régie du devis-programme

Le montant de la partie régie du présent devis-programme est fixé à **trois cent cinquante millions trois cent six mille cinq cent soixante trois Francs Burundais (350.306.563 BIF)** au lieu de trois cent vingt huit millions trois cent septante quatre mille quatre cent nonante neuf Francs Burundais (328.374.499 BIF) ;
dont partie exécutable en monnaie nationale est : **trois cent cinquante millions trois cent six mille cinq cent soixante trois Francs Burundais (350.306.563 BIF)** au lieu de trois cent vingt huit millions trois cent septante quatre mille quatre cent nonante neuf Francs Burundais (328.374.499 BIF).

Point 4.7. Dotation initiale

Le montant total de la dotation initiale (54.374.621 BIF) représente **15,5%** du budget de la partie régie au lieu de 30 %.

4. SIGNATURES

Le Régisseur

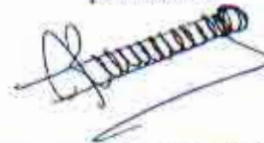
Pontien KADIRIGIZA
pour accord



**Coordonnateur de la
Cellule STABEX**

Le Comptable

Clémence SEZIKEYE-RUBERINTWARI
pour accord



**Responsable Administratif et Comptable
de la Cellule STABEX**

Bujumbura le 20 / 09 / 2007

Bujumbura le 20 / 09 / 2007

L'Ordonnateur National du FED
Ministre des Finances
pour approbation



Bujumbura le 25 / 09 / 2007

**Le Chef de Délégation de la
Commission Européenne**
pour endossement



Ambassadeur Alain DARTHENUCCO

Bujumbura le 25 / 09 / 2007

5. ANNEXES



L'Annexe 3 (Le budget détaillé (page 12 de l'avenant n°1)) est modifié comme suit :

LIBELLE	UNITE	QNTÉ	C.U. (BIF)	COUT TOTAL /ENGAGEMENT(BIF)			
				régie	spécifique	TOTAL (BIF)	EUROS
1. Acquisition des équipements d'usinage				0	1 321 406 371	1 321 406 371	983 185
1.1. séchoirs	pièce	4	150 000 000	0	600 000 000	600 000 000	476 743
1.2. lignes de coupe CTC	pièce	6	69 954 518	0	419 727 108	419 727 108	294 657
1.3. tours d'aiguisage CTC	pièce	4	11 317 335	0	45 269 340	45 269 340	31 780
1.4. lignes de triage complètes	pièce	4	42 578 890	0	170 315 560	170 315 560	119 565
1.5. trieuse principale	pièce	1	13 532 370	0	13 532 370	13 532 370	9 500
1.6. tours parallèles	pièce	3	24 187 331	0	72 561 993	72 561 993	50 940
2. Acquisition des équipements électriques				146 999 999	0	146 999 999	103 197
2.1. Groupe électrogène	pièce	1	86 892 060	86 892 060	0	86 892 060	61 000
2.2. Installations électriques	ff	1	60 107 939	60 107 939	0	60 107 939	42 197
3. Extension de la salle de triage de Tora				138 000 000	0	138 000 000	96 879
3.1. Etude technique	ff	1	6 000 000	6 000 000	0	6 000 000	4 212
3.2. Contrôle et surveillance	ff	1	12 000 000	12 000 000	0	12 000 000	8 424
3.3. Marché des travaux de construction	ff	1	120 000 000	120 000 000	0	120 000 000	84 242
4. Publication des avis d'appels d'offres				4 000 000	0	4 000 000	2 808
4.1. AAO équipements d'usinage du thé	parution	4	400 000	1 600 000	0	1 600 000	1 123
4.2. AAO équipements électriques	parution	4	400 000	1 600 000	0	1 600 000	1 123
4.3. AAO extension de l'usine de Tora	parution	2	400 000	800 000	0	800 000	562
5. Réception des équipements et travaux				31 454 564	0	31 454 564	22 082
5.1. Réception technique des équipements				21 932 064	0	21 932 064	15 397
5.1.1. Visas	pièce	4	71 208	284 832	0	284 832	200
5.1.2. Billets d'avion	pièce	4	1 851 408	7 405 632	0	7 405 632	5 199
5.1.3. Perdiems	HJ	40	356 040	14 241 600	0	14 241 600	9 998
5.2. Réception provisoire des équipements				8 355 000	0	8 355 000	5 865
5.2.1. Perdiems de la Commission	HJ	70	72 500	5 075 000	0	5 075 000	3 563
5.2.2. Frais d'hôtel	nuitées	70	20 000	1 400 000	0	1 400 000	983
5.2.3. Location véhicule	Jours	22	60 000	1 320 000	0	1 320 000	927
5.2.4. Carburant	litres	400	1 400	560 000	0	560 000	393
5.3. Réception provisoire des travaux				1 167 500	0	1 167 500	820
5.3.1. Perdiems de la Commission	HJ	7	72 500	507 500	0	507 500	356
5.3.2. Frais d'hôtel	nuitées	7	20 000	140 000	0	140 000	98
5.3.3. Location véhicule	Jours	4	60 000	240 000	0	240 000	168
5.3.4. Carburant	litres	200	1 400	280 000	0	280 000	197
TOTAL HORS IMPREVUS				320 454 563	1 321 406 371	1 641 860 934	1 208 151
Imprévus				29 852 000	0	29 852 000	20 957
TOTAL GENERAL				350 306 563	1 321 406 371	1 671 712 934	1 229 107

Le taux de change est de 1 euro = 1 424,46 BIF (JOUE Juin 2007) sauf pour les séchoirs déjà commandés où on a appliqué le taux du DAO, soit 1 euro = 1 258,54 BIF (JOUE Mai 2006 (Cfr DP)).

 : Modifications du budget de l'avenant n°1.

Toutes les autres dispositions du devis-programme et de son avenant n°1 restent inchangées.